

Le budget 2005 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique

Résultats de l'enquête annuelle



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques



**Le budget 2005
des conservatoires
nationaux de région
et des écoles nationales
de musique**

Résultats de l'enquête annuelle



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques



Remarque

Dans les tableaux, les nombres ont systématiquement été arrondis à l'entier le plus proche. Les totaux ayant été arrondis après leur calcul sur les valeurs réelles, ils peuvent différer de la somme des valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
—	résultat nul, inférieur à la moitié du dernier ordre exprimé ou inférieur au seuil de publication.
nr	non renseigné

Chef du Département des études, de la prospective et des statistiques : Philippe CHANTEPIE

Responsable des publications et de la valorisation : Jacqueline BOUCHERAT

Responsable de la cellule statistique : Jeannine CARDONA

Rédaction : Bruno DIETSCH

© Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, 2007.

Cette *Note statistique* est téléchargeable sur le site :

<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat23.pdf>

SOMMAIRE

Principaux indicateurs	5
Le budget de fonctionnement des CNR et des ENM	7
Les recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	11
Le budget d'investissement des CNR et des ENM	15
Les recettes d'investissement	16
Les dépenses d'investissement	18
Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2005	21
Règles tarifaires	23

Ce rapport présente les résultats de l'enquête annuelle portant sur le financement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique contrôlées par le Ministère de la culture et de la communication : conservatoires nationaux de région (CNR) et écoles nationales de musique (ENM). Il propose une photographie de la situation financière de ces établissements, établie à partir des dépenses et recettes effectives relevées dans les comptes administratifs de 2005¹.

Ce document porte sur le budget des 137 écoles de la métropole (36 CNR et 101 ENM) ; en l'absence de réponse de la part de quelques établissements certaines données ont dû être estimées.

Une ENM (celle de Saint-Étienne) est devenue CNR en 2005.

1. Les données financières portent donc sur les décaissements et encaissements effectués au cours de l'année civile 2005 et ne correspondent pas aux coûts et recettes générés sur l'année scolaire 2004-2005 ou sur l'année scolaire 2005-2006 ; de plus, certains fractionnements ou retards d'encaissements (notamment sur les droits de scolarité ou sur les subventions perçues) peuvent conduire ponctuellement à un gonflement ou à un rétrécissement des recettes ; dans la mesure du possible (et s'agissant principalement de la subvention versée par le Ministère de la culture), un correctif est apporté aux données comptables concernées.

Principaux indicateurs

En 2005, le budget des 137 écoles de musique, de danse et d'art dramatique de métropole contrôlées par l'État frôle les 450 millions d'euros (voir tableau 1), soit un montant supérieur de près de 30 % (en euros constants) aux dépenses réalisées en 1998 (année où le nombre d'établissements contrôlés par le MCC s'est stabilisé à 137) ; cette progression est sensiblement plus élevée que celle du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements, passé de 140 021 à 147 551 (soit + 5,3 %).

Tableau 1 – Montant du budget par nature en 2005 et rappel 2004

en milliers d'euros courants

	2005			2004		
	CNR + ENM	CNR	ENM	CNR + ENM	CNR	ENM
<i>Nombre d'établissements</i>	137	36	101	137	35	102
Fonctionnement	378 390	170 862	207 528	363 501	160 324	203 177
Investissement	69 761	45 874	23 888	29 615	13 570	16 045
Budget total	448 288	216 772	231 517	393 253	173 929	219 324

Source : MCC/DDAI/DEPS

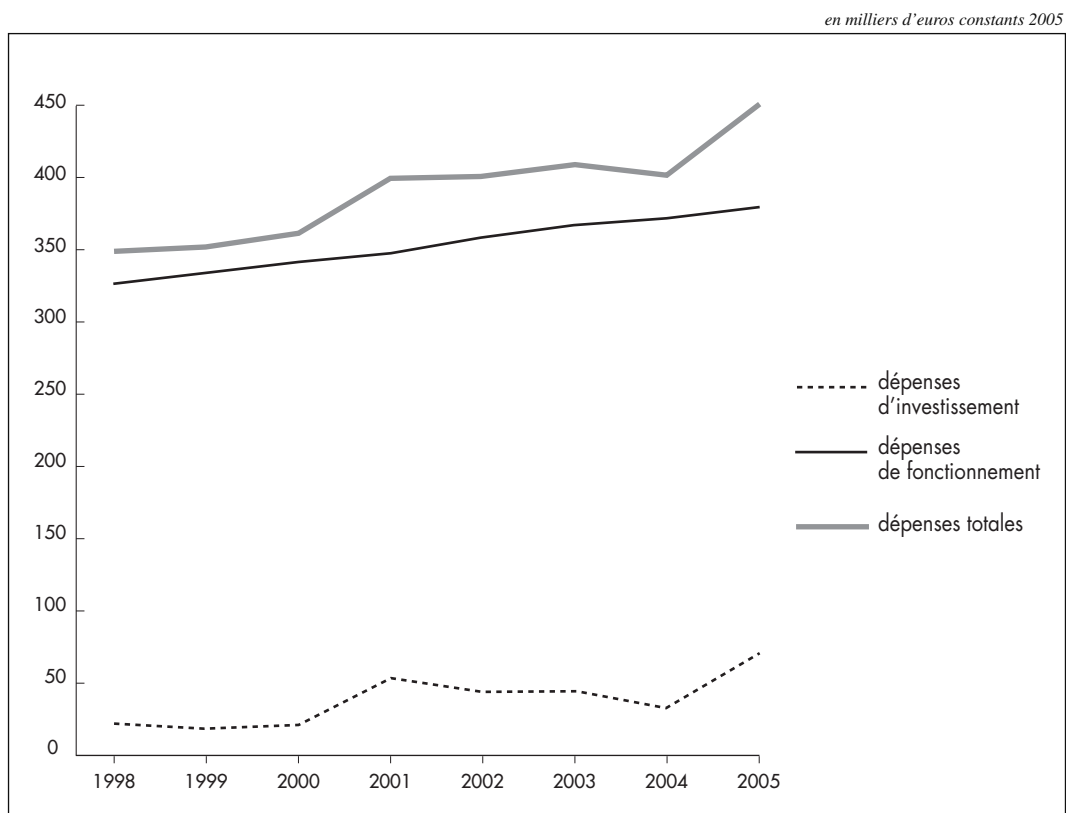
Il convient de distinguer dans cette évolution la part respective des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement : entre 1998 et 2000, le montant des dépenses d'investissement est resté compris entre 17 et 22 millions d'euros (constants 2005) ; entre 2001 et 2003, il est resté supérieur à 40 millions d'euros (constants 2005) ; en 2004, il est repassé à 30 millions d'euros pour frôler les 70 millions en 2005, abondé par plusieurs opérations exceptionnelles. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont progressé depuis 1998 à un rythme annuel moyen de 2,20 % (en euros constants) ; la progression entre l'année 2004 et l'année 2005 (+ 2,24 %) est dans cette moyenne, après une année 2004 de très faible progression (moins de 1,3 %).

Pour la première fois depuis 1998, le budget d'investissement a dépassé 15 % du budget total (15,6 %).

À titre indicatif, le budget médian² d'un établissement atteint 2,44 millions d'euros en 2005, et le budget d'investissement médian 61 600 euros.

Plus de neuf dixièmes du budget de fonctionnement sont consacrés aux frais de personnel et plus de la moitié des dépenses d'investissement ont été affectées à la construction de locaux. Enfin, 76 % du budget de fonctionnement des établissements sont directement financés par la collectivité locale gestionnaire.

Graphique 1 – Évolution du budget des CNM et des ENM entre 1998 et 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Ces valeurs, ainsi que les évolutions mentionnées plus haut, recouvrent des disparités importantes qui seront analysées dans la suite de ce document.

2. C'est-à-dire qu'il y a autant d'établissements (la moitié) qui ont un budget de fonctionnement supérieur à cette valeur que d'établissements ayant un budget qui lui est inférieur.

Le budget de fonctionnement des CNR et des ENM

En 2005, le budget de fonctionnement des écoles de musique contrôlées a augmenté de 4,1 % par rapport à 2004, soit une augmentation en euros constants de 2,2 %. Cette évolution moyenne résulte d'évolutions contrastées : le budget des CNR a augmenté de 6,6 % et celui des ENM de 2,1 % ; toutefois, sur les cinq écoles qui ont connu l'augmentation de leur budget de fonctionnement proportionnellement la plus importante, figurent quatre ENM.

Tableau 2 – Montant du budget de fonctionnement en 2005 et évolution 2005/2004
en milliers d'euros courants et en %

	2005	Évolution 2005/2004
CNR	170 862	+ 6,6
ENM	207 528	+ 2,1
<i>Total</i>	<i>378 390</i>	<i>+ 4,1</i>

Source : MCC/DDAI/DEPS

Les dépenses courantes des 36 CNR (qui représentent un quart du nombre d'établissements et un peu plus du tiers des élèves inscrits) représentent 45 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des écoles.

Le budget de fonctionnement médian est de 4 370 000 euros pour les CNR et 1 541 000 euros pour les ENM. Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte de la dispersion des budgets des établissements autour de ces médianes et de la relative concentration du budget sur quelques établissements.

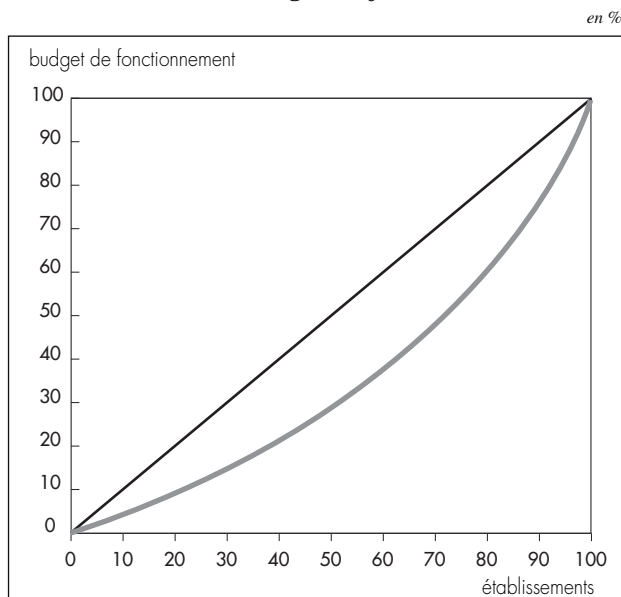
Tableau 3 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget de fonctionnement en 2005 et rappel 2004

Budget de fonctionnement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Inférieur à 1 million	5	3	–	–	5	3
De 1 à moins de 1,5 million	24	30	–	–	24	30
De 1,5 à moins de 2 millions	27	27	–	–	27	27
De 2 à moins de 3 millions	36	35	3	5	33	30
De 3 à moins de 5 millions	29	29	19	19	10	10
5 millions et plus	16	13	14	11	2	2

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Le budget de fonctionnement d'un CNR est en moyenne 2,3 fois plus élevé que celui d'une ENM. Le budget de fonctionnement des CNR varie de 2,5 millions d'euros à 10,3 millions d'euros. Les cinq plus « petites » structures disposent chacune d'un budget inférieur à 3,3 millions d'euros, les cinq plus « grosses » d'un budget supérieur à 6,2 millions d'euros. La moitié « médiane » des conservatoires dispose d'un budget compris entre 3,5 et 5,5 millions d'euros sur l'année 2005.

Pour les ENM, le budget de fonctionnement varie de 0,7 million d'euros à 6,7 millions d'euros. Une école sur deux dispose d'un budget courant compris entre 1,4 million d'euros et 2,5 millions d'euros. Enfin, les cinq plus « petites » écoles nationales disposent chacune d'un budget inférieur à un million d'euros tandis que les cinq plus « grosses » structures disposent d'un budget de fonctionnement supérieur à 3,5 millions d'euros.

Graphique 2 – Courbe de concentration du budget de fonctionnement

Source : Mcc/DDAI/DEPS

À la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget de fonctionnement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la bissectrice : dans la réalité, la courbe s'incurve légèrement, et permet de visualiser qu'une moitié des établissements dépense 30 % du budget de fonctionnement global quand l'autre moitié en dépense 70 %.

Le coût de fonctionnement d'un établissement est bien sûr pour partie lié au nombre d'élèves inscrits, mais il varie également en fonction de la diversité des missions d'enseignement abordées par l'établissement ; le coût d'un élève qui ressort en moyenne à 2 564 euros varie considérablement, ainsi qu'on le verra dans la dernière partie de ce document.

Les recettes de fonctionnement

Les collectivités locales gestionnaires assurent une place prépondérante dans le financement des écoles de musique contrôlées. En 2005, leur participation dans le budget de fonctionnement s'élève à 284 millions d'euros, soit 75,8 % du budget courant des écoles contrôlées.

Le développement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) favorisé par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale s'est accompagné de nombreux transferts d'écoles de musique contrôlées dans le giron d'EPCI. En 2005, on compte 79 écoles en régie municipale directe, 47 écoles gérées par des structures

**Tableau 4 – Répartition des recettes de fonctionnement
par origine en 2005 et rappel 2004**

en milliers d'euros courants

	Total		CNR		ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Collectivités et structures locales gestionnaires ¹	286 689	284 189	134 127	128 793	152 360	155 396
Ministère de la culture et de la communication	27 179	29 008	11 846	12 305	15 333	16 702
Subventions des conseils régionaux	4 646	1 852	3 676	1 310	970	542
Subventions des conseils généraux ²	12 388	11 794	5 569	5 544	6 820	6 250
Autres subventions (Europe, autres subventions d'État ³ ...)	5 482	3 374	2 331	1 235	3 151	2 139
Participation des collectivités non gestionnaires ⁴	6 625					
Droits de scolarité	28 475	27 951	9 856	8 883	18 819	19 068
Autres recettes	6 906	5 333	2 252	2 253	4 654	3 080
<i>dont autres recettes liées à la diffusion</i>	294	nr	28	nr	266	nr
Total	378 390	363 501	170 862	160 323	207 528	203 177

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures.
 2. Les participations des départements dans le cadre de syndicats mixtes et de régie départementale ne sont pas comptabilisées dans cette rubrique, mais dans la rubrique « Collectivités et structures locales gestionnaires ».
 3. Il n'était pas possible de distinguer cette rubrique de la suivante dans les données de 2004.
 4. Ce poste inclut notamment les éventuelles participations de communes « non gestionnaires » et les prises en charge par l'État de frais de personnels spécifiques.

Source : MCC/DDAI/DEPS

intercommunales, 9 écoles gérées par des syndicats mixtes et deux écoles en régie départementale directe.

Le Ministère de la culture, qui assure la tutelle pédagogique des écoles de musique contrôlées, les subventionne à hauteur de 7,2 % en moyenne pour leurs dépenses de fonctionnement (6,9 % pour les CNR et 7,4 % pour les ENM), contre 8,0 % en 2004. Il convient de préciser que certaines écoles n'ont pas reçu la totalité de la subvention au moment de la clôture du compte administratif ; à l'inverse, d'autres établissements ont pu reporter en 2005 une partie de la subvention relative à l'année 2004 perçue tardivement.

Quatre établissements reçoivent une subvention qui couvre plus de 15 % de leurs dépenses courantes. À l'opposé, pour 21 écoles, cette subvention n'atteint pas 5 % de leur budget courant.

Par leurs subventions aux écoles en régie municipale ou intercommunale, les départements³ assurent 3,3 % en moyenne du financement courant des écoles (5,0 % du budget des seules écoles qu'ils subventionnent). Ce mode d'engagement des conseils généraux concerne 23 CNR et 71 ENM et varie dans des proportions importantes. Pour deux conservatoires, la subvention du conseil général représente de 20 à 23 % de leurs recettes de fonctionnement. Pour six ENM, la subvention départementale couvre au moins 10 % de leurs dépenses de fonctionnement (ce taux pouvant atteindre jusqu'à 26 %).

Le financement régional apparaît globalement faible : il ne couvre que 1,2 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles. En 2005, 11 CNR et 20 ENM ont perçu une subvention régionale. Trois conservatoires perçoivent 75 % du montant total des subventions versées par les conseils régionaux aux CNR, et l'un d'entre eux en perçoit 41 %.

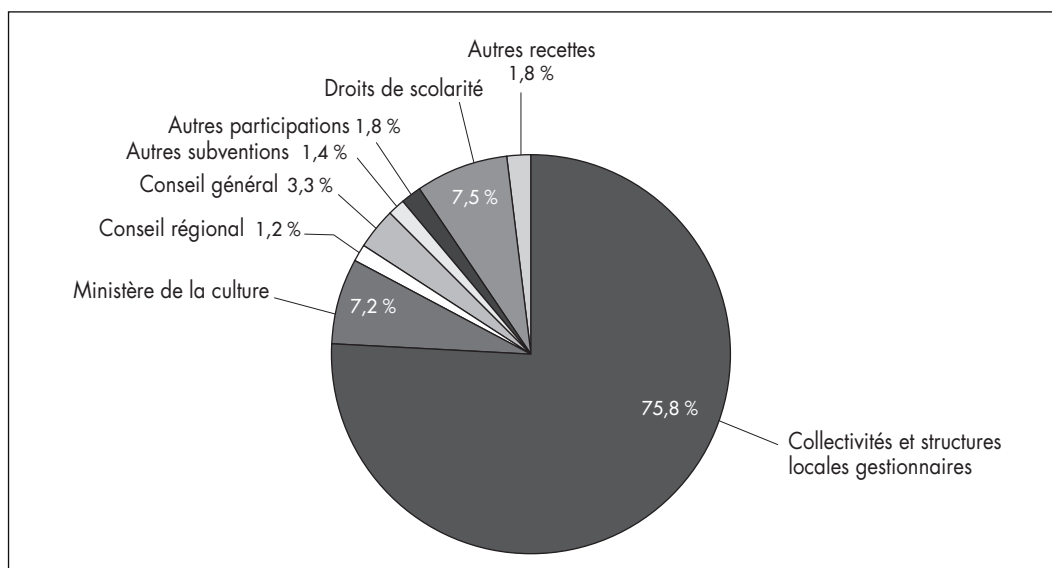
S'agissant des écoles nationales, les conseils régionaux interviennent un peu plus fréquemment que par le passé (en 2003, seules 10 ENM avaient bénéficié de subventions régionales), et le montant de la subvention représente au maximum 13 % du budget de fonctionnement de l'école la mieux dotée. Globalement, les subventions régionales ne couvrent que 2,3 % des dépenses de fonctionnement des ENM qui en bénéficient.

Dix-neuf établissements en régie municipale ou intercommunale (13 ENM et 6 CNR) sont financés à la fois par leur conseil général et leur conseil régional.

Les « autres subventions » représentent 1,4 % du budget des écoles et les participations des collectivités non gestionnaires 1,8 %. Ces proportions sont en forte augmentation par rapport à 2004 (0,9 % au total), mais le fait d'avoir scindé cette rubrique en deux et d'avoir précisé les intitulés a très probablement induit une meilleure qualification des recettes.

3. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « Collectivités et structures locales gestionnaires ».

Graphique 3 – Origine des recettes de fonctionnement en 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

En progression de 1,9 % sur un an, les droits de scolarité encaissés s'élèvent à 28 millions d'euros et couvrent 7,5 % des dépenses courantes (9,1 % pour les ENM contre 5,8 % pour les CNR) ; là encore on constate une grande disparité dans le recours aux frais de scolarité pour financer le fonctionnement des écoles : dans un CNR sur deux, les droits de scolarité financent entre 4 % et 7 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent jusqu'à 17,6 % des recettes de fonctionnement dans un établissement. Pour les ENM, la disparité est encore plus grande : dans une école sur deux, les droits de scolarité financent entre 6,5 % et 11,3 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent 31 % des recettes de fonctionnement dans un établissement.

Les autres recettes extérieures couvrent 1,8 % des dépenses de fonctionnement et les collectivités gestionnaires apportent donc en moyenne 76 % du budget de fonctionnement des établissements. La différence constatée entre CNR et ENM sur le poids relatif des frais de scolarité se retrouve – à l'inverse – sur la participation des collectivités qui couvrent 78,5 % du budget des CNR et « seulement » 73,4 % de celui des ENM.

Les dépenses de fonctionnement

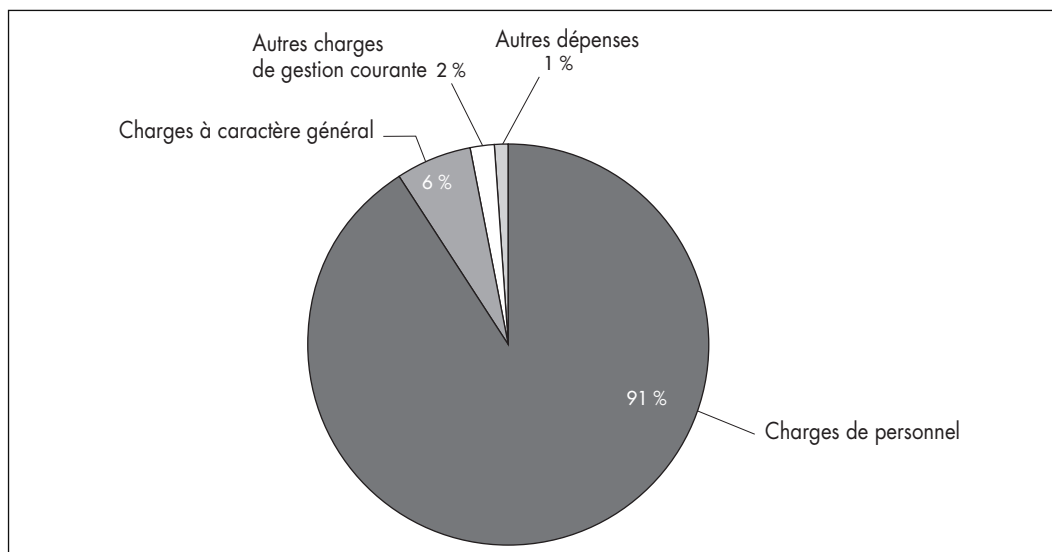
Les dépenses de personnel constituent de loin le poste le plus important des dépenses courantes (voir graphique 4) : 91 % du budget de fonctionnement des écoles de musique sont destinés au versement des salaires et charges associées dont le montant a augmenté en moyenne de 3,8 % entre 2004 et 2005 (quand les autres charges de fonctionnement augmentaient en moyenne de 7,5 %).

Tableau 5 – Répartition des dépenses de fonctionnement par poste en 2005 et rappel 2004

en milliers d'euros courants

	Total		CNR		ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Charges de personnel	344 331	331 830	152 856	145 461	191 475	186 369
Charges à caractère général	21 544	22 715	9 700	9 886	11 844	12 829
Autres charges de gestion courante	8 147	4 288	5 782	2 187	2 365	2 102
Autres dépenses	4 364	4 667	2 521	2 791	1 843	1 876
Total	378 390	363 501	170 862	160 324	207 528	203 177

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Graphique 4 – Affectation des dépenses de fonctionnement en 2005

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Tableau 6 – Répartition des écoles selon la part des dépenses de personnel en 2005 et rappel 2004

en unités

Part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement	Total		CNR		ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
95 % et plus	55	46	13	12	42	34
De 90 % à moins de 95 %	50	54	11	10	39	44
De 80 % à moins de 90 %	24	29	7	10	17	19
Moins de 80 %	8	8	5	3	3	5

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Cette tendance moyenne résulte d'évolutions contrastées selon les écoles, ainsi une dizaine d'écoles ont même enregistré une diminution des dépenses de personnel. En moyenne, les dépenses de personnel avoisinent 4,2 millions d'euros par CNR et 1,9 million d'euros par ENM.

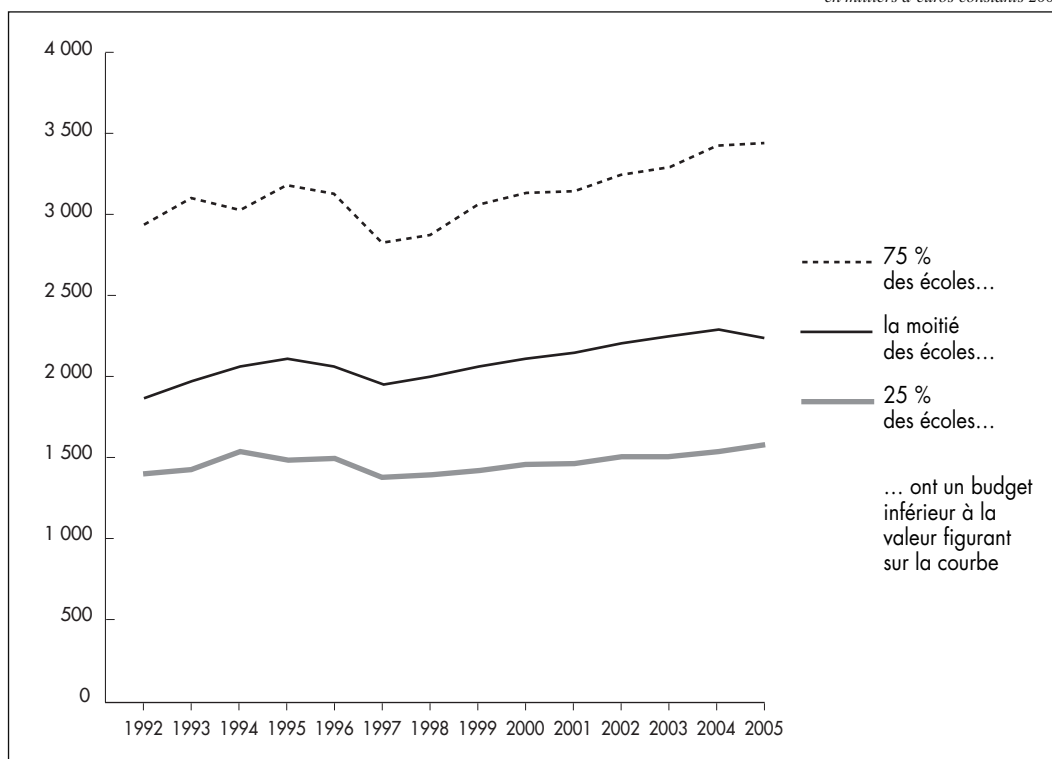
Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont marginaux. Quant aux charges d'administration générale, elles représentent 5,6 % du budget courant des écoles. Il convient toutefois de signaler que toutes les collectivités gestionnaires ne tiennent pas une comptabilité analytique suffisamment détaillée pour leur permettre d'affecter précisément à chaque établissement la part de dépenses indirectes qui lui revient.

Il n'y a pas de différence remarquable dans la structure des dépenses de fonctionnement entre les deux catégories d'établissement.

Après la compression importante des budgets en 1997, les dépenses de fonctionnement ont connu ces sept dernières années une progression ininterrompue : en euros constants, leur taux moyen annuel d'augmentation est de 2,2 % (voir graphique 5).

Graphique 5 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses de fonctionnement par établissement de 1992 à 2005

en milliers d'euros constants 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Le budget d'investissement des CNR et des ENM

Entre 2001 et 2003, le montant des dépenses d'investissement est resté supérieur à 40 millions d'euros (constants 2005) ; en 2004, il est repassé à 30 millions d'euros pour frôler les 70 millions en 2005. Pour la première fois depuis 1998, le budget d'investissement a dépassé 15 % du budget total (15,6 %).

**Tableau 7 – Montant du budget d'investissement en 2005
et évolution 2005/2004**

en milliers d'euros courants et en %

	2005	Évolution 2005/2004
CNR	45 874	+ 238,1
ENM	23 888	+ 48,9
<i>Total</i>	<i>69 762</i>	<i>+ 135,6</i>

Source : MCC/DDAI/DEPS

À l'inverse du budget de fonctionnement, constitué de charges courantes, les dépenses d'investissement revêtent souvent un caractère ponctuel et exceptionnel et le volume global est largement conditionné par la réalisation de quelques opérations d'envergure : en 2005, ce sont notamment des travaux de construction pour les conservatoires de Strasbourg et de Nice, et des travaux d'aménagement pour celui de Tours.

Toutes les écoles ont bénéficié en 2005 de dépenses d'investissement : pour la moitié d'entre elles, le montant s'est établi entre 32 000 et 150 000 euros. Sur les cinq dernières années, le montant cumulé des dépenses d'investissement est compris – pour la moitié des établissements – entre 140 000 et 700 000 euros (en euros constants 2005) ; le graphique 6 permet de constater l'évolution des niveaux les plus significatifs des budgets d'investissement par établissement depuis 1992 : après une diminution amorcée dès 1993, les budgets d'investissement ont retrouvé depuis 1998 une croissance certaine.

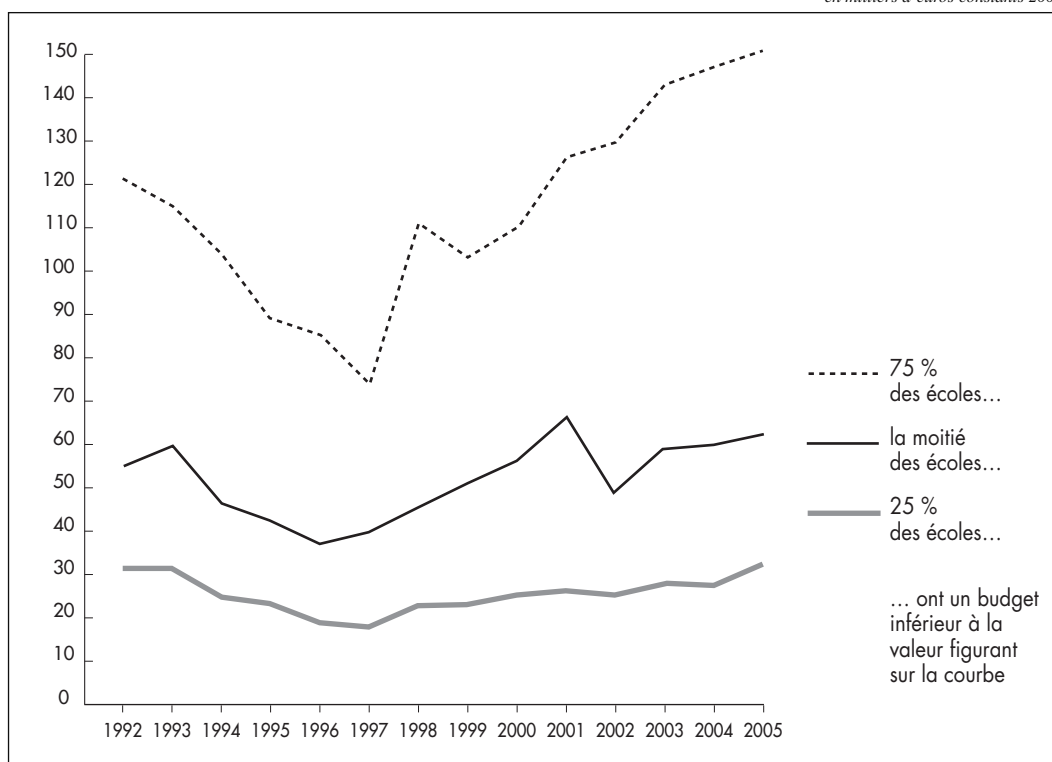
Tableau 8 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget d'investissement en 2005 et rappel 2004

Budget d'investissement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Inférieur à 10 000	10	11	–	–	10	11
De 10 000 à moins de 30 000	23	26	2	2	21	24
De 30 000 à moins de 60 000	34	33	5	6	29	27
De 60 000 à moins de 150 000	36	33	12	12	24	21
150 000 et plus	34	34	17	15	17	19

Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 6 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses d'investissement par établissement de 1992 à 2005

en milliers d'euros constants 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Les recettes d'investissement

En 2005, les collectivités gestionnaires ont apporté 79,1 % des recettes en capital des écoles (74 % dans les CNR et 89 % dans les ENM) contre 81 % un an plus tôt. Pour 19 CNR et 65 ENM, la collectivité gestionnaire finance la totalité de l'investissement des écoles.

Le Ministère de la culture a contribué à hauteur de 1 % du montant total des dépenses d'investissement réalisées (contre 4,2 % en 2004). Il a participé à l'investissement de 13 établissements (6 CNR et 7 ENM) dont il a couvert 3,1 % des dépenses d'investissement réalisées en 2005. Il faut rappeler qu'en raison de fréquents décalages entre la date d'engagement des dépenses d'investissement et celle de la perception de la subvention d'équipement, ce taux de couverture ne correspond pas à un taux de prise en charge des investissements réalisés en 2005 ; en effet, dans certains cas, le montant des subventions perçues correspondant à des dépenses réalisées antérieurement peut s'avérer supérieur au montant des dépenses réalisées dans l'année.

Tableau 9 – Répartition des recettes d'investissement par origine en 2005 et rappel 2004

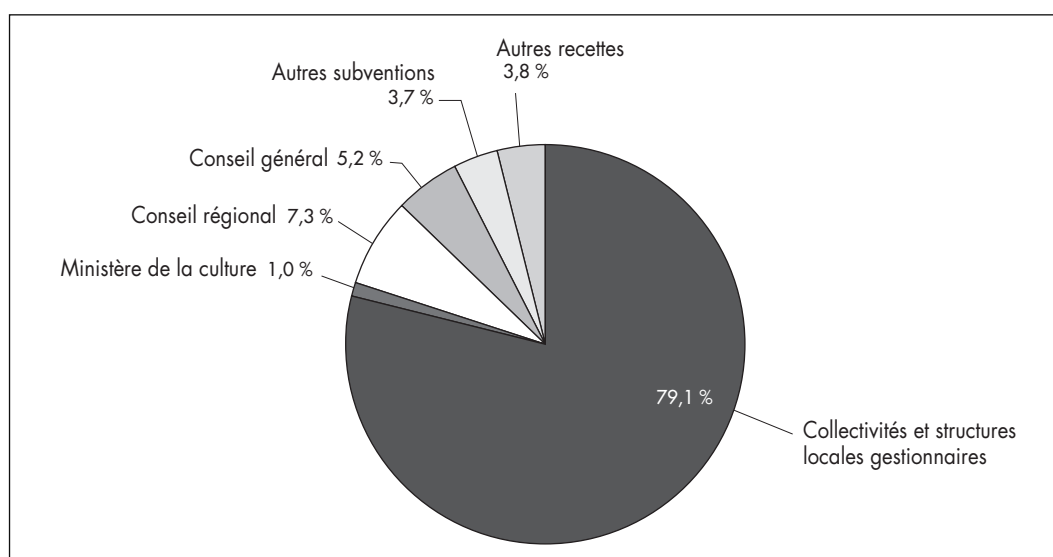
en milliers d'euros courants

	Total		CNR		ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Collectivités et structures locales gestionnaires ¹	55 161	23 982	33 908	9 929	21 252	14 053
Ministère de la culture	724	2 355	610	1 786	113	569
Conseil régional	5 076	663	3 587	139	1 490	524
Conseil général	3 604	1 527	2 845	1 192	760	336
Autres subventions	2 569	103	2 539	99	30	4
Autres recettes	2 627	985	2 384	426	243	559
Total	69 761	29 615	45 873	13 570	23 888	16 045

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures.

Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 7 – Origine des recettes d'investissement en 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

En subventions⁴, les départements financent 5,2 % du budget d'investissement ; ces subventions ne portent que sur une minorité d'établissements (9 CNR et 19 ENM) dont elles représentent 7,4 % du montant des dépenses d'investissement.

Enfin, les régions couvrent 7,3 % des dépenses en capital des écoles de musique et de danse en subventionnant 9 CNR et 8 ENM ; pour ces 17 établissements, le financement régional couvre 11,6 % du budget d'investissement.

Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent entre la construction de locaux (poste le plus rare puisqu'il ne concerne en 2005 qu'une vingtaine d'établissements, mais le plus coûteux puisqu'il concentre plus de la moitié des dépenses d'investissement), l'achat de matériel (qui concerne quasiment toutes les écoles), l'aménagement et les réparations (qui figurent au budget d'investissement de 76 établissements) et les autres charges (dans 52 écoles).

Tableau 10 – Répartition des dépenses d'investissement par poste en 2005 et rappel 2004

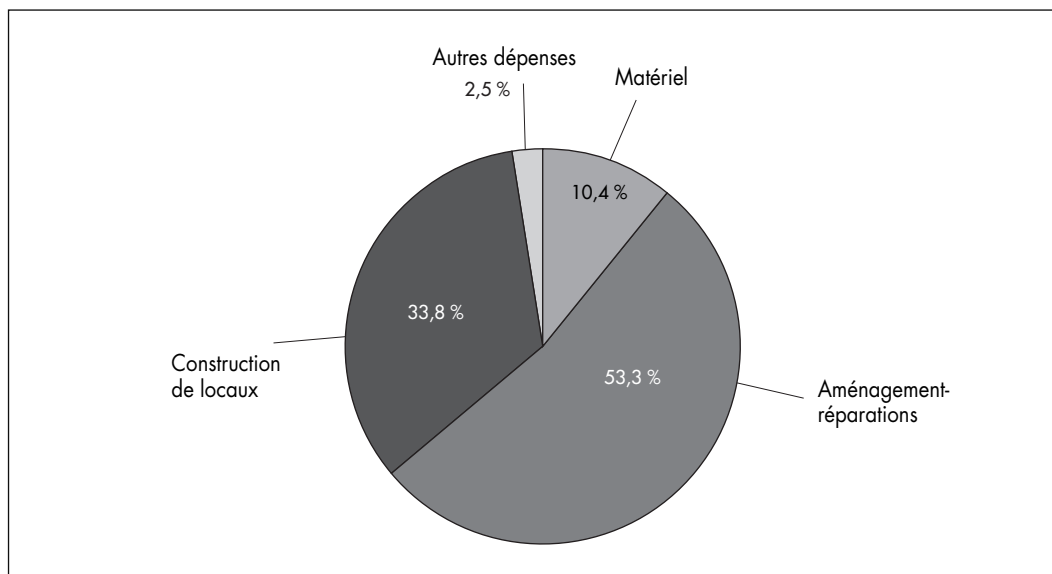
en milliers d'euros courants

	Total		CNR		ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Matériel	7 226	6 674	3 380	2 709	3 844	3 965
Aménagement-réparations	23 600	6 930	21 449	2 988	2 151	3 942
Construction de locaux	37 198	14 479	20 740	7 549	16 457	6 930
Autres dépenses	1 739	1 533	302	324	1 436	1 209
Total	69 761	29 615	45 873	13 570	23 888	16 045

Source : MCC/DDAI/DEPS

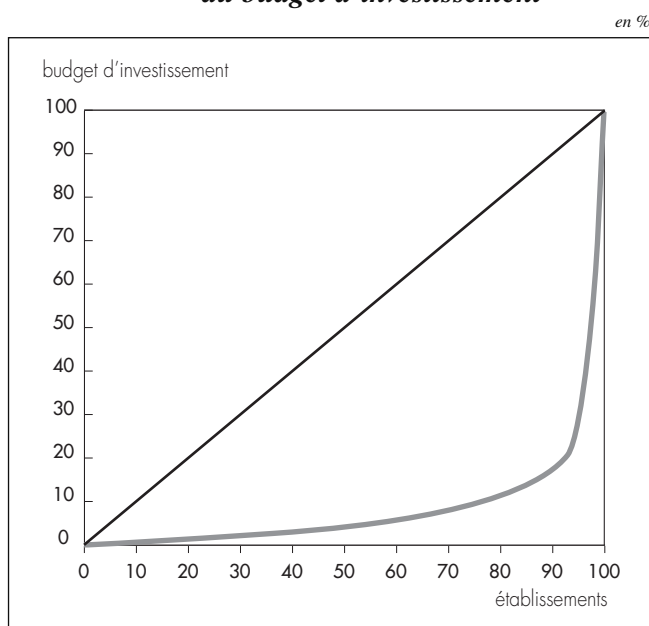
4. Sans compter, donc, les fonds apportés aux écoles en syndicats mixtes ou en régies départementales.

Graphique 8 – Les dépenses d'investissement par poste en 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Graphique 9 – Courbe de concentration du budget d'investissement



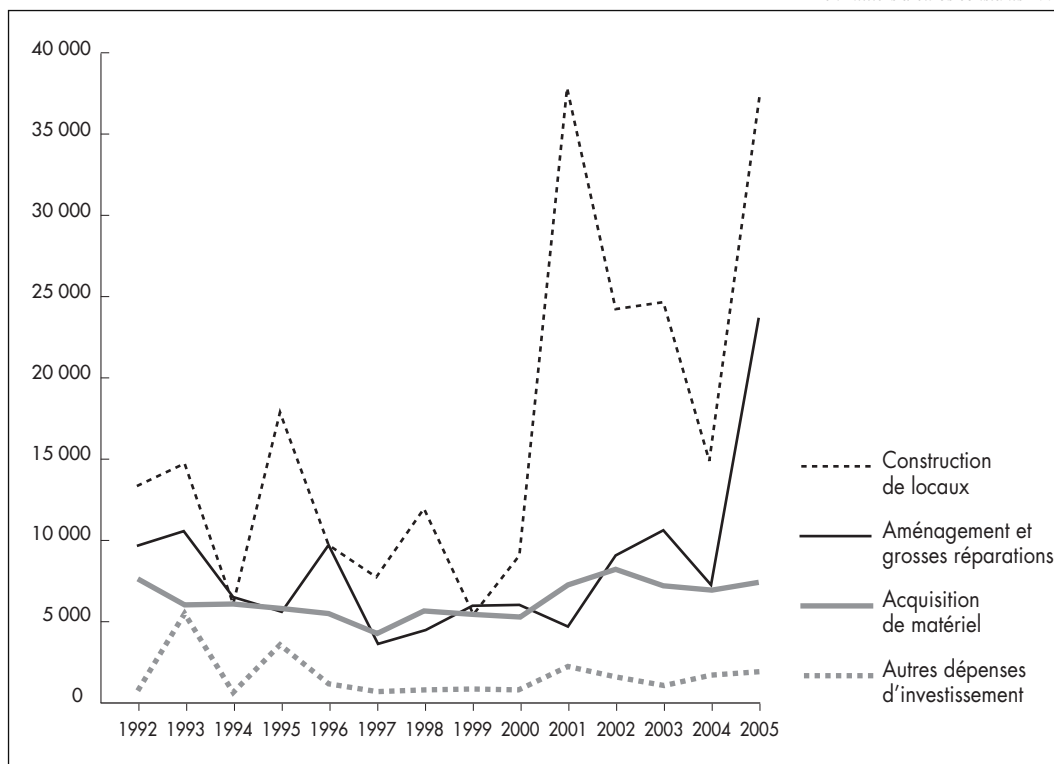
Source : MCC/DDAI/DEPS

À la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget d'investissement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la bissectrice. La courbe s'incurve nettement, et permet de visualiser que 90 % des établissements dépensent 20 % du budget d'investissement global quand les 10 % restants en dépensent 80 %.

Sur les dix dernières années, si l'on exclut les dépenses pour construction de locaux, par nature exceptionnelles, on constate (voir graphique 10) que les autres dépenses d'investissement ont relativement moins fluctué, à l'exception notable du poste « aménagement et réparations » en forte croissance sur la dernière année.

Graphique 10 – Évolution des dépenses d'investissement par poste entre 1992 et 2005

en milliers d'euros constants 2005



Source : MCC/DDAI/DEPS

Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2005

En 2005, le coût moyen par élève s'établit à 2 564 euros⁵ (3 142 euros pour les CNR et 2 227 euros pour les ENM). Il importe de signaler que ce ratio est calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent ; ce ratio est donc une moyenne recouvrant des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées : en effet, aucun établissement ne peut raisonnablement tenir une gestion analytique qui permettrait de distinguer les coûts engendrés par les différents types d'élèves (élèves musiciens, danseurs ou comédiens, élèves en cursus selon la discipline et le niveau, élèves en classe à horaires aménagés, élèves hors cursus) sans parler des missions de sensibilisation (interventions en milieu scolaire) ou de diffusion qui nécessiteraient une analyse spécifique. Ce ratio traduit donc l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif d'élèves, mais il ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

Tableau 11 – Répartition des écoles selon le coût de fonctionnement moyen par élève en 2005 et rappel 2004

Coût de fonctionnement moyen par élève (<i>en euros</i>)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Moins de 1 900	21	3	–	1	21	29
De 1 900 à moins de 2 400	53	48	6	5	47	43
De 2 400 à moins de 3 000	36	34	11	11	25	23
3 000 et plus	27	25	19	18	8	7

Source : Mcc/DDAI/DEPS

5. Rapport du budget de fonctionnement de l'année 2005 au nombre total d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2005-2006 (donnée provisoire).

Pour les conservatoires nationaux de région, le coût médian de fonctionnement par élève est d'environ 3 000 euros, avec des extrêmes qui vont de 1 924 à 5 635 euros.

Pour les écoles nationales, ce coût varie entre 1 438 et 4 620 euros, et pour un tiers des ENM il est inférieur à 2 000 euros.

Règles tarifaires

Les règles tarifaires varient sensiblement d'une école à l'autre. Toutefois, il est possible d'établir un tarif annuel de base demandé aux familles par les établissements contrôlés. Le tarif le plus représentatif est la participation demandée pour un élève inscrit en formation musicale (plus un instrument) ou en cursus de danse. L'inscription en cycle d'éveil ou en 1^{er} cycle constitue la borne basse de ce tarif, l'inscription en cycles supérieurs ou l'inscription d'un adulte en constituant généralement la borne haute. Afin d'avoir une base de travail commune, on raisonne ici en termes de « plein tarif ».

La grande majorité des écoles proposent des tarifs différenciés selon la commune de résidence des élèves⁶.

Pour les familles résidant dans la commune ou au sein de la collectivité gestionnaire de l'école, le tarif annuel de base minimum moyen pour les CNR est inférieur à 105 euros, et la moitié des CNR pratiquent un tarif compris entre 50 et 140 euros. Le prix demandé atteint au maximum à peine 300 euros. Pour les ENM, la moyenne est à peine plus élevée (107 euros) et la moitié d'entre elles pratiquent un tarif compris entre 40 et 130 euros.

Pour un élève de la commune inscrit en fin d'études musicales ou chorégraphiques ou pour un adulte, le tarif est souvent triplé : les CNR appliquent en moyenne un tarif de 286 euros. Pour un quart des conservatoires, il dépasse 430 euros et peut même atteindre presque 700 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 318 euros et dépasse 400 euros pour une école sur quatre avec un maximum de 1 336 euros.

Pour les familles qui résident en dehors de la collectivité gestionnaire, le plein tarif minimum moyen des CNR est de 213 euros mais est inférieur à 84 euros dans un conservatoire sur quatre, avec un maximum de 826 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 297 euros mais dépasse 420 euros pour un quart des écoles nationales et peut atteindre 957 euros.

6. Il n'est pas tenu compte ici des tarifs préférentiels accordés par les municipalités aux élèves résidant dans des communes (ne faisant pas partie des gestionnaires directs) qui participent indirectement au financement de l'école. Ces modes de calculs varient de façon trop hétérogène d'une école à l'autre et parfois même selon les taux de participation des communes contributrices à un même établissement.

Enfin, pour les cycles supérieurs le tarif moyen par année demandé aux familles non résidentes de la commune est très hétérogène : en moyenne, les CNR appliquent un tarif de 485 euros. Pour un quart des conservatoires il dépasse 600 euros et peut atteindre 1 235 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 573 euros et dépasse 730 euros dans un quart des écoles avec un maximum de 2 330 euros.

Par ailleurs, la grande majorité des collectivités locales accordent des abattements sur le montant des droits payés par les familles. Plusieurs critères sont pris en compte ; plus de quatre écoles sur cinq tiennent compte du nombre d'enfants de la même famille inscrits à l'école, plus d'un établissement sur deux de la présence d'un même élève dans plusieurs disciplines. Plus d'une école sur deux accorde des réductions suivant le revenu ou le quotient familial.

Fabrication

TRANSFAIRE SA, 04250 Turriers

☎ 04 92 55 18 14 ☏ 04 92 55 18 88

Imprimé en France

Dépôt légal : 70024, janvier 2007

LES NOTES STATISTIQUES DU DEPS

La collection « LES NOTES STATISTIQUES », créée par le Département des études, de la prospective et des statistiques en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.

Déjà publiées et téléchargeables sur le site

- 1 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999
- 2 Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 3 Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 4 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture, 2000
- 5 Les mouvements d'exportation d'œuvres et objets d'art – Analyse statistique des évolutions
- 6 Le budget 2001 et 2002 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 7 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle.
Année scolaire 2001-2002
- 8 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2002-2003
- 9 Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 10 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2002-2003
- 11 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2003-2004
- 12 Les mouvements internationaux d'œuvres et objets d'art.
Analyse statistique des évolutions 1993-2004
- 13 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2004-2005
- 14 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2003-2004
- 15 Le budget 2004 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 16 Aperçu statistique des industries culturelles
- 17 Les Musées de France en 2003. Résultats de l'enquête 2004
- 18 Observation culturelle en région
1. L'emploi culturel
- 19 Observation culturelle en région
2. Le financement de la culture par les collectivités territoriales
- 20 Observation culturelle en région
3. Les publics : fréquentation, usages et représentations
- 21 Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2002
- 22 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2004-2005
- 23 Le budget 2005 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique
Résultats de l'enquête annuelle

Ministère de la culture et de la communication – Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 21 – 📠 01 40 15 79 99

<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat23.pdf>